



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 23 mai 2006 — N° 29

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 mai 2006, sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) dépose :

Copie d'un article de Mme Kathy Noël, de la *Revue Commerce* de mai 2006, intitulé *La face cachée de la dette*.

(Dépôt n° 256-20060523)

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

23 mai 2006

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Harel, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 24 mai 2006, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 257-20060523)

Dépôts de rapports de commissions

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 18 mai 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 13 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 258-20060523)

23 mai 2006

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 76 124 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford ;
(Dépôt n° 259-20060523)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 012 citoyens et citoyennes de Bromptonville, en Estrie, demandant la fermeture du site de la compagnie Fervival dans cette municipalité.

(Dépôt n° 260-20060523)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 071 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le pavillon Notre-Dame, à La Guadeloupe, dans la circonscription de Beauce-Sud.

(Dépôt n° 261-20060523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

23 mai 2006

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Motions sans préavis

M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral de respecter ses engagements internationaux et l'objectif de réduction des gaz à effet de serre tel qu'établi par le Protocole de Kyoto en contribuant financièrement à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

La motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant le Registre canadien des armes à feu ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

23 mai 2006

Mme Caron (Terrebonne) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la députée d'Hochelaga-Maisonneuve pour l'obtention du premier prix Marie-Victoire-Félix-Dumouchel, remis par le Rassemblement pour un pays souverain dans le cadre des activités entourant la Journée nationale des Patriotes, et qu'elle souligne son engagement pour la vie politique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gaudet (Maskinongé), M. Girard (Gouin) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE cette Assemblée témoigne son appui à la délégation québécoise qui participe à compter d'aujourd'hui aux Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique et qu'elle souligne à nouveau l'importance de la formation professionnelle et technique en vue d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement célébrée le 21 mai, réitère son appui à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et exprime son souhait de la voir ratifiée rapidement par le plus grand nombre de pays.

23 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Champagne (Champlain), Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et M. Grondin (Beauce-Nord) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des aînés, qu'elle souligne leur apport essentiel à la vie collective de la société québécoise et qu'elle réitère l'importance de favoriser la participation des aînés dans notre société.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu, procède à des consultations particulières le vendredi 26 mai 2006, dès la fin des affaires courantes, pour une durée de 45 minutes, et qu'à cette fin elle entende l'organisme suivant : l'Union des producteurs agricoles ;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

23 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police.

—————

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre les représentants de la Commission des lésions professionnelles ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et en séance de travail afin de faire des observations à la suite de l'audition ;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de voir au suivi du mandat relatif à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de rencontrer le président fondateur de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, en préparation de l'audition de la présidente de la Commission d'évaluation.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 24 mai 2006, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Harel, chef de l'opposition officielle.

23 mai 2006

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce le recul
du gouvernement canadien à l'égard du Protocole de Kyoto.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 1 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

23 mai 2006

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Legendre (Blainville) à Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant les bureaux coordonnateurs.

À 18 h 13, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 mai 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET